

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE NYONS

Date de la convocation		
11/01/2024		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	8
Procuration : 1		
Objet de la délibération		
Affaires financières : Révision des tarifs des repas livrés à domicile		
Numéro : 2024-3		

Séance du jeudi 18 janvier 2024. L'an deux mille vingt-quatre.

A 17h00, le 18 janvier 2024, le Conseil d'Administration du CCAS de Nyons, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de : **Marie Christine LAURENT**

Présents : Mme M. BERGER SABATIER - M. P. CATHENOZ - Mme O. CORDIER –Mme M-C. LAURENT – M J.J. ROCHE - Mme S. TERRISSE. - M. V. VAN ZELE

Excusé(es) : Mme J. AUDIBERT - Mme P. CHATELET – M. Pierre COMBES – Mme Maryse LANTHEAUME

Secrétariat assuré par : Lucie BILLON – Responsable CCAS

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

Révision des tarifs du portage de repas à domicile

Etant donné :

- l'augmentation des charges fixes du CCAS
- et l'augmentation de 0.28 € TTC du prix unitaire d'achat des repas à compter du 1^{er} février 2024, avec l'entrée en vigueur du nouveau marché

Le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré sur la révision des prix des repas livrés à domicile.

La majorité des membres du conseil d'administration est favorable à l'application de nouveaux tarifs **applicables à compter du 1^{er} mars 2024.**

- **8,80 € pour les personnes percevant au maximum 1.10 fois le SMIC par mois**
- **10,30 € pour les personnes percevant plus de 1.10 fois le SMIC par mois**

VOTES POUR	8
VOTE CONTRE	0
ABSTENTION	0

Fait et délibéré par les membres présents.

Nyons, le 18/01/2024

Pierre COMBES
Maire et Président du CCAS


Centre Communal d'Action Sociale
Mairie B - 103
26110 Nyons
04 75 26 50 27
ccas@nyons.com